

## REUNION du 20 mai 2014

Membres afférents au CM	15
Membres en exercice	15
Membres présents	13
Procuration	0

L'an deux mil quatorze, le mardi 20 mai à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre GUILLAUD, Maire.

**Présents :** Mmes AUBERT, FLORET, HYVERT, MITHIEUX, ROCHERAY-FAUCON, TANILIAN, MM. DUCRET, FASSEL, GUILLAUD, HOCHARD, MEUGNIER, PERRIN, ROSSIGNOL.

**Excusés :** Mme NAVARDIN et M. VIVET.

**Secrétaire :** Mme AUBERT.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 22 avril 2014.

### 2014 – 35 Établissement de la liste de la commission communale des impôts directs

Vu l'article 1650 du code général des impôts, le maire rappelle que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission, présidée par le maire se réunit à la demande du géomètre du cadastre pour donner son avis sur la valeur locative des biens servant de base au calcul des impôts locaux. Le conseil municipal doit donc désigner douze membres titulaires et douze membres suppléants, représentant les diverses professions et les divers hameaux de la commune, et parmi eux, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant domiciliés en dehors de la commune. Cette liste permet au directeur des services fiscaux de désigner les 6 membres titulaires et 6 suppléants de cette commission.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

**\* propose** les personnes suivantes :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
<u>Foncier non bâti significatif :</u>	
Daniel BILLARD, exploitant agricole 228 Route de Echelards	Michel HYVERT, exploitant agricole 126 Chemin de Chacuzard
<u>Taxe Habitation et Taxe sur Foncier Bâti :</u>	
Bernard BESSON, enseignant 415 Chemin du Bret	Yvette STOPIN, agent territorial 105 Allée du Four
Noël DUCRET, viticulteur 429 Chemin de Blardet	Jean ARBET, exploitant agricole retraité 801 Route des Couarts
Anaïs VARCIN, commerçante 232 Chemin du Lac des Pères	Denis MEUGNIER, paysagiste 130 Chemin du Lac des Pères
Alain VIVET, directeur retraité 211 Chemin de la Sale	Jacqueline FAVRE, agent territorial retraitée 322 Route des Belledonnes
Murielle RAMBAUD, fonctionnaire DDT 318 Chemin du Lac des Pères	Christine AUBERT, responsable pédagogique 38 Imp.des Balcons du Granier

Sylviane FLORET, coordinatrice sociale retraitée 601 Chemin des Gouttes	Jacques PORTAZ, agent SNCF retraité 23 Chemin du Bret
Martial ZANARDI, comptable retraité 155 Chemin des Drevet	Bernadette BOISSIERE, enseignante retraitée 19 Chemin de Léché
Laurence COLLOMBET, enseignante 382 Chemin du Penet	Jeanne FISCHER, secrétaire retraitée 271 Chemin du Penet
Catherine TANILIAN, mère au foyer 327 Chemin du Penet	Jean-Claude FAVIER, directeur retraité 373 Chemin de Pré Quenard
<u>Entreprises / Commerces :</u>	
Pierre DEUTERAND, vendeur matériel agricole 107 Route de Chignin-gare	Bernadette PICARD, restauratrice 30 Place des Marronniers
<u>Extérieurs à la commune :</u>	
Pascal RAVIER, viticulteur 73 190 St Jeoire-Prieuré	Christian MAGNIN, clerc d'huissier 73290 La Motte Servolex

## 2014 – 36 Décision modificative n°1 du budget Commune

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2321-2 27° et 28° et R2321-1,

Vu l'instruction M14,

Le maire rappelle que les opérations d'ordre relatives aux amortissements ne sont pas équilibrées dans le budget primitif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

\* **approuve** le mouvement de crédits suivant :

Investissement	Recettes		Recettes	
Chapitre ou Article	10	10222	040	28031
Montant		- 2.00 €		+ 2.00 €

Le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : la fixation des tarifs de la cantine et de la garderie pour la rentrée scolaire de septembre 2014. A l'unanimité, ce point est inscrit à l'ordre du jour.

## 2014 – 37 Tarifs de la cantine et de la garderie au 01/09/2014

Vu la délibération n°2013-22 du 14/05/13 fixant les tarifs de la cantine et de la garderie scolaire au 01/09/2013,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

\* **maintient** les tarifs de l'année scolaire 2013-2014 au 01/09/2014 à savoir :

- 5.40 € le prix du repas de cantine intégrant le coût de la garderie de 11 h 30 à 13 h 20,
- 4.90 € le prix du repas de cantine à partir du 2<sup>e</sup> enfant,
- une réduction de 0.50 € par repas pour les familles non imposables à l'impôt sur le revenu,
- 1.94 € le coût de la garderie du matin et du soir, quel que soit le temps de présence,
- 0.97 € le coût de la garderie à partir du 2<sup>e</sup> enfant.

## **Commissions de la communauté de communes Cœur de Savoie**

Instituées pour préparer les projets de décisions et les dossiers ensuite soumis au conseil communautaire, le bureau communautaire, réunit en séance le 24 avril dernier, propose la création des 13 commissions suivantes :

- Commission tourisme : C.TANILIAN,
- Commission agriculture et forêt : I.HYVERT,
- Commission urbanisme, habitat et aménagement du territoire : B.ROSSIGNOL,
- Commission cours d'eau et zones humides : JM.HOCHARD,
- Commission développement économique et emploi : J.FASSEL,
- Commission déchets, eau potable et assainissement : D.MEUGNIER,
- Commission transports et déplacements : N.DUCRET,
- Commission petite enfance et handicap : S.FLORET, vice-présidente en charge de cette commission,
- Commission enfance et jeunesse : F.ROCHERAY-FAUCON,
- Commission développement durable,
- Commission sport, culture, communication et patrimoine : C.AUBERT,
- Commission travaux, entretien des bâtiments et construction neuves,
- Commission des finances : composée des membres du bureau, elle n'est pas ouverte aux conseillers municipaux.

Ces commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux afin de renforcer le lien entre les communes et la communauté de communes, dans les limites suivantes : chaque commission comprendra 15 à 20 personnes au maximum (10 délégués communautaires et 10 conseillers municipaux) et un élu par commune au maximum inscrit dans une même commission.

## **Divers :**

### **\* Elections européennes du 25 mai 2014**

Le conseil municipal est invité à compléter le tableau de présence pour assurer les permanences du bureau de vote.

### **\* Adhésion à l'Etablissement public foncier local (EPFL) :**

Créé par arrêté préfectoral en date du 14/12/2005, dans le cadre de l'élaboration du SCOT Métropole Savoie, c'est un outil à disposition des communes membres qui souhaitent mettre en place une action sur le foncier. Cet établissement public à caractère industriel et commercial négocie et mène les procédures permettant de constituer des réserves foncières en amont de la phase de réalisation de projet d'aménagement public.

L'adhésion se fait par l'intermédiaire de la communauté de communes, son financement comprend notamment un prélèvement sur les impôts des contribuables.

### **\* Demande d'annulation d'une taxe d'aménagement :**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de M. Pierre BERTHOLLIER de remboursement de la taxe d'aménagement exigée suite à l'obtention du permis de construire en 2007. Le projet ayant été abandonné par le pétitionnaire, le permis est caduc.

### **\* Modification de l'entrée de l'agglomération RD 201 :**

Suite à la modification du tracé de la RD 201, le déplacement de l'entrée de l'agglomération est nécessaire pour inclure l'aménagement et limiter la vitesse dans la zone.

### **\* Projet d'ouverture d'un commerce de proximité :**

Le maire fait part de la demande de Madame Muriel VINIT du projet d'ouverture d'un commerce de proximité dans le local de Monsieur Pierre-Yves VARCIN, en face de la boulangerie. Ce commerce proposerait de l'épicerie traditionnelle, des produits frais, et serait un dépôt de pains et de journaux lors de la fermeture de la boulangerie. Pour le stationnement, cette personne demande à la commune un emplacement sur la place des marronniers. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

**\* Demande de concession dans le cimetière :**

Le maire donne lecture de la lettre de Madame Henriette OSUNA, demeurant à BARBERAZ, d'acquérir un emplacement dans le nouveau cimetière, à côté de la tombe de son frère Henri-Claude OSUNA. La demande de Madame OSUNA sera réétudiée lors de son emménagement sur la commune.

**\* Demande d'emplacement pour le marché du samedi :**

Le maire donne lecture de la lettre de M.Alfred BOGEY, demeurant à ALBERTVILLE pour obtenir un emplacement sur le marché du samedi après-midi. Il a une activité de restauration de sièges et de meubles. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

**\* Permanences des élus :**

Le maire et le 2<sup>e</sup> adjoint aux travaux reçoivent sur rendez-vous les mardis en fin d'après-midi. La 1<sup>e</sup> adjointe au développement durable et à la vie sociale, le 3<sup>e</sup> adjoint à l'urbanisme et la 4<sup>e</sup> adjointe à la vie scolaire et associative reçoivent sur rendez-vous uniquement. Des permanences des élus sans rendez-vous ont lieu le premier samedi de chaque mois de 10 h à 12 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.